

A St-Dizier-Masbaraud, le 30 août 2023

Nos réf. : 04863

Service : Environnement

Affaire suivie par : Pascal Carlier

Tél : 05 32 09 19 06

Mail : rivieres@creusesudouest.fr

Direction Départementale des Territoires
Service Espace Rural, Risques, Environnement
Bureau des milieux aquatiques
Cité administrative – BP 147
23003 GUERET Cédex

Ahun
Ars
Auriat
Banize
Bosmoreau-Les-Mines
Bourganeuf
Chamberaud
La Chapelle-Saint-Martial
Chavanat
Le Donzeil
Faux-Mazugas
Fransèches
Janaillat
Lépinas
Maisonnières
Mansat-La-Courrière
Montboucher
Le Monteil-Au-Vicomte
Moutier-d'Ahun
Pontarion
La Pouge
Royère-De-Vassivière
Saint-Amand-Jartoudeix
Saint-Âvit-Le-Pauvre
Saint-Dizier-Masbaraud
Saint-Georges-La-Pouge
Saint-Hilaire-La-Plaine
Saint-Hilaire-Le-Château
Saint-Junien-La-Bregere
Saint-Martial-Le-Mont
Saint-Martin-Château
Saint-Martin-Sainte-Catherine
Saint-Michel-De-Veisse
Saint-Moreil
Saint-Pardoux-Morterolles
Saint-Pierre-Bellevue
Saint-Pierre-Cherignat
Saint-Priest-Palus
Sardent
Soubrebost
Sous-Parsat
Thauron
Vidaillat

Objet : Dépôt d'une demande d'Autorisation Environnementale et de Déclaration d'Intérêt Général pour la mise en œuvre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Vienne amont « Sources en action » 3

Madame la Préfète,

Dans le cadre de leurs compétences respectives en matière de gestion des milieux aquatiques, la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest et la Fédération de la Creuse pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique ont décidé de se rapprocher en vue de mener à bien la réalisation du Contrat Territorial Vienne amont « Sources en action » 3 (2024-2029) sur leur territoire.

En vue de mettre en œuvre un programme d'actions de restauration des milieux aquatiques coordonné et cohérent, ces deux entités ont décidé de déposer un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'Autorisation Environnementale (AE) commun.

Aussi, j'ai l'honneur de vous remettre un dossier de demande d'Autorisation Environnementale et de Déclaration d'Intérêt Général, en deux exemplaires, accompagné de ses annexes et de son atlas cartographique en vue de son instruction.

En retour de ce courrier, je vous saurai gré de bien vouloir nous adresser une attestation de dépôt.

M. Pascal Carlier, technicien GEMAPI, se tient à votre disposition pour vous apporter tout autre élément utile à l'instruction de ce dossier.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,
Sylvain GAUDY

Pour le Président empêché
le Vice Président

Martine LAPORTE